

Compte rendu de la réunion du 8 décembre 2023

Membres présents

Eric MASSÉ, Raymond THILLOU, Marie-Claude MOREAU, Christine DELATOUR, Jacky HERVOUET, Christophe SYSLO, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Antonio FONTES, Ludovic LEBLANC, Nicolas LESCUREUX, Nicolas VAX

Membres absents excusés

Maxime PERROT, Michel SZELAG, José VIÉ

Point sur le championnat et la coupe

7ème journée de championnat du 05/11/23

Carton jaune (amende de 3 €)	Marveen CROCHET (Fontaine-la-Gaillarde) Florian LACHOUQUE PEREIRA (Chéroy) David DUSSAUSSAY (Monéteau)
Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Cheny et Beine
Licence sans photo (amende de 5 €)	Karim MAALEM BEN MESSAOUD et Jérémy LEFLEM (Saint-Julien-du-Sault)
Forfait déclaré (amende de 10 €)	<u>Mailly-le-Château</u> score match Mailly-le-Château / Venoy : 0-3 et 0 pt pour Mailly-le-Château

Coupe de l'Yonne du 12/11/23

Carton jaune (amende de 3 €)	* François-Xavier DARSONVAL (ASOFA) soit 2 cartons jaunes en moins de 10 matches = carton rouge (joueur suspendu le 19/11/23 pour le match ASOFA / Chemilly-sur-Yonne 1 et amende de 10 €) * Quentin QUILBEUF (Gâtinais en Bourgogne) * Marley BARROS et Thierry EIGLE (Saint-Clément) * Rémi MAESO (Les Bréandes 1) * Jérôme BEAS (ACSRA ASC)
Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Seignelay
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Rosoy 1 et Seignelay (feuillet bleu)

Feuille de match incomplète (amende de 5 €)	La Celle-Saint-Cyr 2 (manque 8 n° de maillots) Lindry (manque nom du responsable d'équipe)
Carton rouge direct (amende de 10 €)	Marvin DUBOIS (Gâtinais en Bourgogne), soit 1 pt de moins au classement de la coupe pour son équipe ⇒ suspendu pour un match automatique + 4 fermes
Demande d'arbitre officiel (coût : 20 €)	Charny 1 et Chemilly-sur-Yonne 1
Cas particulier : Piedalloues 1 : 4 joueurs de l'équipe 2 figurent sur la feuille de match : score du match Piedalloues 1 / Neuvy-Sautour : 0-3 et 0 pt pour Piedalloues 1	

8ème journée de championnat du 19/11/23	
Carton jaune (amende de 3 €)	Dimitri GALLIFET (Senan)
Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Mailly-le-Château
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Villeroy et Rosoy 1 (feuille blanc)
Défaut de pharmacie (amende de 5 €)	Mailly-le-Château

Coupe de l'Yonne du 26/11/23	
Carton jaune (amende de 3 €)	* Pierre RODRIGUEZ (Lindry) soit 2 cartons jaunes en moins de 10 matches = carton rouge (joueur suspendu le 03/12/23 pour le match Lindry / Mailly-la-Ville et amende de 10 €) * Thomas PALCZELUSKI (Saint-Clément) * Tigane DIEUDONNÉ (Chemilly-sur-Yonne 2) * Romain MELZASSARD (Charny – joueur sur liste équipe 1) * Davy CHEVEREAU (Seignelay)
Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	ACSRA ASC
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Rosoy 2 (feuille blanc)
Carton rouge direct (amende de 10 €)	Thomas PALCZELUSKI (Saint-Clément), soit 1 pt de moins au classement de la coupe pour son équipe ⇒ suspendu pour un match automatique + 2 fermes
Forfait déclaré (amende de 10 €)	Venoy score match Bléneau / Venoy : 3-0 (+ 2 pts de moins au championnat pour Venoy, conformément au règlement sportif)
Demande d'arbitre officiel (coût : 20 €)	Saint-Clément
Cas particulier : 3 cartons jaunes en coupe pour l'équipe de Saint-Clément, soit 1 pt de moins au classement de la coupe	

9ème journée de championnat du 03/12/23	
Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €)	Beine et Migennes
Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €)	Rosoy 1 (feuille bleu) Bazoches (feuille blanc)
Licence sans photo (amende de 5 €)	Karim MAALEM BEN MESSAOUD (Saint-Julien-du-Sault)

➤ Match AFTA / Avenir Martinot 1 du 05/12/23 : l'équipe d'Avenir Martinot 1 a posé une réserve sur la feuille de match pour signaler un mauvais geste effectué par un joueur d'AFTA sur un joueur de son équipe. Cette réserve n'est pas recevable car elle n'a pas été appuyée par l'envoi d'un chèque au comité départemental.

Important : Il est rappelé aux arbitres que ce type de comportement doit être sanctionné d'un carton.

Reports de matches

17 décembre 2023

Villeroy / Laroche 1
La Celle-Saint-Cyr 1 / ASOFA
Chemilly-sur-Yonne 2 / Chevannes
Senan FC / Cheny
Lindry / Mailly-la-Ville
Les Bréandes 2 / Rosoy 2
Migennes / Villeblevin
Saint-Clément / Monéteau
Charny 1 / Neuvy-Sautour
Seignelay / Charny 2

Chéroy / Avenir Martinot 2 (Coupe)

7 janvier 2024

Laroche 1 / ACSRA ASC
Gâtinais en Bourgogne / Fontaine-la-Gaillarde
La Celle-Saint-Cyr 1 / Laroche 2
Monéteau / AFTA

14 janvier 2024

Laroche 1 / Paron
Piedalloues Stade 1 / Laroche 2
Diges-Pourrain / ASOFA
Gâtinais en Bourgogne / La Celle-Saint-Cyr 1
Chemilly-sur-Yonne 2 / Rosoy 2
Saint-Clément / AFTA
Avenir Martinot 2 / Charny 2

3 mars 2024

Gron Véron / Espoir Club Auxerre
Gâtinais en Bourgogne / Chéroy
La Celle-Saint-Cyr 1 / Diges-Pourrain
Laroche 2 / Fontaine-la-Gaillarde

17 mars 2024

Gâtinais en Bourgogne / Chemilly-sur-Yonne 1
Neuvy-Sautour / Migennes

La Selle-sur-le-Bied / Laroche 2 (Coupe)
Laroche 1 / Villeroy (Coupe)
Seignelay / Les Bréandes 1 (Coupe)

31 mars 2024

Les Bréandes 1 / ACSRA ASC
ASOFA / Chemilly-sur-Yonne 1
Migennes / Saint-Clément

28 avril 2024

Saint-Julien-du-Sault / Espoir Club Auxerre
Villeblevin / Saint-Clément

Tournois en salle

Les tournois en salle se dérouleront le dimanche 21 janvier 2024 à Auxerre au gymnase Serge Mésonès avenue de la Résistance et à Migennes au complexe sportif Lucien Chevalier 24 avenue de l'Europe.

Seules les 12 premières inscriptions reçues, par tournoi, seront retenues. Les ententes de clubs pour former une équipe sont acceptées.

Rappel : pour participer aux tournois, les joueurs doivent être licenciés football UFOLEP. Les équipes sont composées au minimum de 5 joueurs et au maximum de 10 joueurs.

Important : Le formulaire d'inscription, joint au présent compte-rendu, n'est plus à envoyer par courrier mais doit être transmis par mail avant le 3 janvier 2024 à l'adresse bizot89@orange.fr

Le droit d'engagement de 10 € sera automatiquement prélevé sur la provision sur frais, réglée en début de saison par les clubs. En cas d'absence le jour du tournoi, une amende de 50 € sera prélevée sur la provision sur frais.

Questions diverses

➤ Les clubs de Saint-Clément, Cheny et Mailly-la-Ville se sont portés candidats pour l'organisation des finales de coupe de l'Yonne le 9 juin 2024. La CTD retient la candidature du club de Mailly-la-Ville.

➤ Une formation PSC1 pour les arbitres est programmée le samedi 16 décembre prochain avec un minimum de 6 participants. Cette formation est gratuite et se déroulera au siège de l'UFOLEP à Auxerre.

➤ Match non joué Bazoches / Charny 1 du 19/11/23 :

Décision de la commission : match perdu pour les 2 clubs, soit 0-0 et 0 pt

➤ A noter : lorsqu'un match est inversé, c'est à l'équipe qui reçoit sur son terrain de communiquer le score du match par SMS et d'envoyer la feuille bleue. L'équipe qui devait initialement recevoir doit, de son côté, envoyer la feuille blanche.

Date de la prochaine réunion vendredi 5 janvier 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU